



Communiqué de presse

Les propriétaires disent NON à l'impôt fédéral sur les successions

Le Hauseigentümerversand Schweiz (HEV Schweiz) et la Fédération romande immobilière (FRI) ont exposé ce matin, lors d'une conférence de presse à Berne, les raisons qui amènent les propriétaires à refuser, lors de la votation du 14 juin prochain, l'initiative demandant l'instauration d'un impôt fédéral sur les successions. Ce point de presse a aussi été l'occasion d'évoquer le 100^{ème} anniversaire du HEV Schweiz, créé le 14 novembre 1915 à Aarau.

Lors de la conférence de presse qui a eu lieu ce matin à Berne, le président du HEV Schweiz, le conseiller national **Hans Egloff**, s'est référé à l'époque où l'association a été créée. Depuis 100 ans, le HEV Schweiz s'engage pour la protection de la propriété privée. Le logement et la propriété sont des problématiques toujours aussi actuelles aujourd'hui qu'au début du siècle dernier. Grâce au soutien d'environ 330'000 membres, le HEV Schweiz poursuit son action avec détermination. « La Suisse a peut-être changé au cours des 100 dernières années, mais ses valeurs sont restées les mêmes. La protection de la propriété privée est primordiale dans notre pays », estime Hans Egloff.

Des pertes de compétences et de recettes pour les cantons

La conseillère aux Etats **Brigitte Häberli**, par ailleurs membre du comité du HEV Schweiz, a critiqué l'initiative demandant un impôt fédéral sur les successions. Cette initiative vise en réalité à transférer des compétences à la Confédération aux dépens des cantons. Par ailleurs, les revenus provenant de l'impôt sur les successions ne résoudraient en rien les problèmes structurels de l'AVS et de notre système de prévoyance en général. L'impôt fédéral sur les successions frapperait un patrimoine qui a déjà été imposé à plusieurs reprises. Cela est particulièrement vrai pour les immeubles. Le projet pénaliserait les contribuables qui ont fait des économies de leur vivant et dont la succession dépasse la franchise admise par l'initiative. L'impôt fédéral sur les successions entrave sans raison la transmission des biens aux descendants. L'idée d'un impôt fédéral sur les successions a plus de cent ans. A l'époque, le législateur a eu la sagesse de renoncer à cet impôt injuste. Ne l'introduisons pas aujourd'hui.

Un chambardement institutionnel

Le conseiller national **Olivier Feller**, par ailleurs secrétaire général de la Fédération romande immobilière (FRI), a expliqué en quoi l'initiative violait le principe de l'unité de la matière. Il a également dénoncé la durée excessive de la rétroactivité de l'impôt sur les donations. Il s'agit de problèmes importants sous l'angle du respect de l'Etat de droit. Par ailleurs, les conséquences financières à long terme de l'impôt sur les successions sont imprévisibles pour les ménages de la classe moyenne, notamment ceux qui sont propriétaires de leur logement. Les dispositions d'exécution transitoires prévues par l'initiative prévoient en effet que c'est la valeur vénale des immeubles qui devra être retenue pour calculer l'impôt sur les successions, et non la valeur fiscale, comme c'est le cas actuellement dans la plupart des cantons. La valeur vénale étant plus élevée que la valeur fiscale, l'assiette fiscale qui servira de base de calcul de l'impôt dû par le propriétaire augmentera sensiblement. Toutes ces difficultés plaident pour un rejet clair de l'initiative.

Lausanne, le 20 février 2015